



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 6 décembre 2024
Date d'affichage : le 6 décembre 2024

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du six décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, PICAULT Edern, LAFAYE Guillaume, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie, BLAY Daphnée

Pouvoirs : LEROUX Soizic donne pouvoir à RABINAND Julie,
DAUFOUY Stéphane donne pouvoir à FLAURAUD Nathalie
MARTIN Eve-Lise donne pouvoir à ARDOUIN Christelle
CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel
BONHOMME Jean-Claude donne pouvoir à LAFAYE Guillaume
CHAMPENOIS Céline donne pouvoir à AMORIM Agnès
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAUT Edern
GUILLOT Marc donne pouvoir à GUILLARD Michel

Absents : LANUZEL Etienne, MASSON Adeline, ONASCH Thibaut

Daniel Lecomte est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/57 – Budget principal, décision modificative n°2

L'ajustement des crédits de la section d'investissement tel que précisé dans le tableau ci-dessous se traduit par l'ouverture de crédits au chapitre 041, afin d'intégrer à l'inventaire les travaux réalisés par Territoires d'Energie 44 pour l'éclairage public rue du Tertre, Pré de la Forge et dans le lotissement de la Sapinière.

Section d'investissement – dépenses

| Imputation | Désignation | Budget avant | Montant de la modification | Budget après |
|-------------|-------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| 13258 R.OIF | Autres groupements | 0,00 | 14 852.28 | 14852.28 |
| 231 D.OIF | Immobilisations corporelles en cours | 0,00 | 29 704.58 | 29704.58 |
| 238 R.OIF | Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | 0,00 | 14 852.30 | 14 852.30 |

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

ARTICLE 1 – approuve la décision modificative n°2 du budget principal,

ARTICLE 2 – autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 12 décembre 2024

Le Secrétaire de séance, Daniel Lecomte



Le Maire, Michel Guillard

